

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Sirois

<https://www.cadre21.org/membres/e2e5766b6e96938af2550fa4>

Date d'obtention : 2021-05-12 14:35:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étapes préliminaires:

1. auteur du signalement et victime
2. évaluer l'incident avec la grille
3. vérifier l'information avec les autres personnes impliquées
- avant l'étape 4 : si malveillance, on avise les policiers sans parler à l'instigateur
4. on parle à l'instigateur

importance de valider si acte impulsif ou malveillant (étapes à suivre sont différentes selon le cas).

si acte malveillant: aviser les policiers qui prendront en charge l'intervention

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cas 1:

- rencontrer tous les acteurs impliqués (protocole: grille d'évaluation)
- si les jeunes collaborent et pas de malveillance, on confisque l'appareil, on contacte les policiers, rencontre de sensibilisation SEXTO.
- si les jeunes ne collaborent pas: contacter service de police.

Cas 2:

- nous ne sommes pas le mandataire de la police.
- si ce n'est pas de la pornographie juvénile, on traite la situation selon les politiques de notre établissement.
- on déclenche le protocole avec la victime, on confisque l'appareil et rencontre de sensibilisation SEXTO.
- l'enquête se poursuivra par les policiers concernant le jeune adulte.

Cas 3:

- importance qu'il y ait des répercussions sur le jeune à l'école avant d'enclencher le protocole, on agit selon les politiques en vigueur.
- quand la victime vient nous voir, on déclenche le protocole.
- on rencontre toutes les personnes impliquées/grille d'évaluation.
- si acte malveillant de l'instigateur : on ne fait pas la grille avec lui, on confisque l'appareil pour stopper la diffusion, on contacte les policiers pour la prise en charge.
- on ne répond pas aux questions des journalistes, on réfère au responsable des communications de notre établissement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- lorsque les jeunes ne voudront pas collaborer ou donner leurs appareils.
- l'appel aux parents.